

Vous ne souhaitez pas la vaccination anti HPV*

pour vos enfants COMMENT FAIRE ?

*Gardasil9 et Cervarix

1er argument: ce vaccin est une recommandation et n'est absolument pas obligatoire
 2ème argument: Vous avez bien pris connaissance des diverses données et études, et donc de la balance Bénfices/Risques de ce vaccin

Concernant le milieu scolaire, bien stipuler sur le carnet de correspondance, de liaison et/ou Pronote que vous vous opposez fermement à l'inoculation de ce vaccin pour votre enfant. Chaque parent le stipule!!

N'hésitez pas à compléter que des poursuites pourront être engagées en cas du non respect de vos volontés.

Concernant votre médecin de famille, le pédiatre... stipuler sur le Carnet de Santé que vous vous opposez à l'inoculation de ce vaccin pour votre enfant. Chaque parent le stipule. Cela sera utile aussi pour l'infirmière scolaire

En cas de désaccord entre les 2 parents

1- Sachez que l'autorité parentale = les 2 parents! Donc que la volonté d'un seul des parents ne procure pas le droit de faire vacciner votre enfant.

2- Prenez un avocat pour faire acter ce désaccord et notamment faire valoir le vôtre et protéger votre enfant.

Dans l'intérêt supérieur des enfants Pour préserver vos droits parentaux